



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 avril 2006  
Français  
Original : anglais/français

### Session annuelle de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de coordination, questions relatives au programme  
et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti**

### **Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social\*\***

#### *Résumé*

Faisant suite à la résolution 2005/46 du Conseil économique et social, le présent rapport rend compte de la situation en Haïti et de l'appui international dont ce pays a bénéficié depuis la session de fond du Conseil de 2005. Il évoque également les brillantes perspectives d'assistance qui s'offrent au pays au lendemain des élections et adresse des recommandations dans ce sens aux autorités haïtiennes et à leurs partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux.

## **I. Introduction**

1. Suite à la demande du Gouvernement de transition d'Haïti, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2004/52 du 23 juillet 2004, a décidé de réactiver le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti créé en 1999 pour aider à coordonner la mise en œuvre d'un programme d'assistance à long terme à ce pays. Dans sa décision 2004/322 du 11 novembre 2004, le Conseil a désigné comme membres les Représentants permanents du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, d'Haïti et de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies. La Présidente du Conseil économique et social et le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti ont également été invités à participer aux travaux du Groupe consultatif. À sa première réunion, le 23 novembre 2004, le Groupe a désigné Président l'Ambassadeur Allan Rock, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies.

\* E/2006/100.

\*\* Le rapport a tardé à être présenté pour que les toutes dernières informations sur la situation en Haïti, y compris sur les consultations électorales, puissent y être consignées.



2. Dans son rapport au Conseil à sa session de fond de 2005 (E/2005/66), le Groupe consultatif ad hoc a fait le point des objectifs du Millénaire pour le développement en Haïti et du soutien international dont bénéficie à l'heure actuelle le pays. Il a également défini les domaines d'action prioritaires et leurs incidences sur le développement à long terme. Le Groupe a estimé que le nouveau gouvernement issu des urnes rencontrerait d'énormes difficultés, mais pourrait également faire fond sur certains acquis, dont la création du Cadre de coopération intérimaire et l'amélioration des indicateurs macroéconomiques. Il a souligné que le nouveau gouvernement devra arrêter des priorités à court, à moyen et à long terme, et bien agencer ses activités pour montrer aux populations déshéritées qu'il mène des actions concrètes en leur faveur. Tout en considérant que c'est au peuple haïtien qu'il appartient, en dernier ressort, d'assurer son développement à long terme, le Groupe a formulé une série de recommandations à l'intention du Conseil économique et social, des organismes des Nations Unies, y compris de l'équipe de pays des Nations Unies, des autorités haïtiennes et de la communauté des donateurs.

3. Dans sa résolution 2005/46, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe « afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de contribuer au relèvement et à la stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, compte tenu des priorités de développement national à long terme, en faisant fond sur le cadre de coopération intérimaire, et en insistant sur la nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ». Dans la même résolution, le Conseil a prié le Conseil consultatif ad hoc de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, à sa session de fond de 2006.

## **II. Situation actuelle en Haïti**

4. Au niveau politique, les deux années de transition sont sur le point de s'achever pour faire place à un président et des institutions démocratiquement élues. C'est avec la participation de 63 % des 3,5 millions d'électeurs inscrits aux élections législatives et présidentielles du 7 février 2006 que René Garcia Préval a été élu au premier tour Président de la République, ayant recueilli 51,15 % des voix. Le report à quatre reprises de ce scrutin a montré la lenteur du processus électoral à s'élaborer et à s'opérationnaliser. Des retards ont également été enregistrés dans le dépouillement des bulletins de vote. Toutefois, le Groupe tient à souligner la maturité du peuple haïtien et la persévérance du Gouvernement de transition et du personnel chargé d'organiser ces élections, qui ont grandement contribué à l'issue heureuse de ce premier tour. L'aide internationale, tant au plan logistique que de l'observation électorale, a également été utile et efficace.

5. Le deuxième tour des élections législatives, qui a eu lieu le 21 avril, s'est déroulé dans le calme à l'exception de quelques incidents isolés. La participation, estimée à un peu plus de 30 %, était supérieure aux chiffres enregistrés lors des élections précédentes. Les observateurs internationaux ont souligné les améliorations techniques et logistiques apportées à l'organisation du scrutin et son très bon déroulement. Le report des dates des scrutins repousse d'autant l'investiture du Président Préval à la magistrature suprême, qui doit prêter serment devant le

nouveau parlement. Les élections locales et municipales, prévues le 18 juin, viendront clore le processus électoral.

6. Haïti a connu une recrudescence des actes de violence. Dans certains quartiers populaires de la capitale, assassinats et kidnappings se sont multipliés. Le Gouvernement et la police nationale, épaulés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) se sont employés à lutter contre ces phénomènes qui, malgré une réduction importante depuis le début de l'année 2006, persistent à travers des cas isolés. La lutte contre les gangs armés, les trafics illicites et la criminalité violente doit rester une priorité des autorités haïtiennes et de l'aide internationale à l'avenir. De plus, les actions de désarmement, démobilisation et réintégration, si elles se sont développées, sont restées d'ampleur et de portée limitées.

7. La situation socioéconomique n'est pas sans rappeler celle que le Groupe a décrite dans son rapport au Conseil en 2005. Les trois quarts de la population vivent dans la pauvreté, plus de 50 % étant en proie à la misère et 80 % de la population active étant sans emploi régulier et rémunéré. Selon l'indice du développement humain de 2005, Haïti occupe le 153<sup>e</sup> rang sur 177 pays. Aucune donnée nouvelle n'est disponible sur l'état de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Haïti. Les chiffres de l'année dernière restent valables pour l'essentiel (voir E/2005/66, par. 16 à 21). L'assistance internationale a permis de pourvoir à une partie des besoins fondamentaux de la population. Cela dit, faute d'outils appropriés, il est difficile d'en évaluer les effets socioéconomiques et les résultats concrets sur les conditions de vie des populations. En proie à une misère généralisée et à une crise écologique aiguë, Haïti reste un pays socialement et écologiquement à risque et très vulnérable comme on a pu le constater lors du cyclone et des tempêtes tropicales qui ont fait 30 morts dans le pays en 2005.

8. La stagnation économique d'Haïti est liée à son instabilité politique, qui nuit à l'efficacité de ses institutions et à son cadre macroéconomique, caractérisé par une inflation et des déficits budgétaires chroniques. Selon le Fonds monétaire international<sup>1</sup>, le redressement économique prévu pour la période 2004/05 a été en deçà des attentes, la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) ayant été de 1,5 % et l'inflation des prix à la consommation d'environ 15 %. Les prévisions macroéconomiques du FMI pour la période 2005/06 partent de l'hypothèse d'une croissance de 2,5 % du PIB et d'un taux d'inflation de 13 à 14 %<sup>1</sup>, ce qui représente une amélioration pour un pays qui n'a pas enregistré de croissance soutenue ces 25 dernières années et dont le taux d'inflation était de plus de 30 % en 2003. Les recettes fiscales devraient atteindre 17,2 milliards de gourdes (9,3 % du PIB), à condition que la législation fiscale et douanière soit strictement appliquée. Depuis août 2005, le taux de change s'est *grosso modo* stabilisé autour de 42 à 43 gourdes pour 1 dollar.

9. Dans le secteur énergétique, le prix des importations d'hydrocarbures qui représentent environ 7 % du PIB a alimenté les pressions inflationnistes. De décembre 2004 à décembre 2005, le prix du gallon (3,785 litres) de diesel a augmenté de 31,2 %, passant de 83 à 109 gourdes, en raison de la flambée des cours des produits pétroliers sur le marché international. Les pressions proviennent également des subventions de l'État à la société publique de distribution électrique,

---

<sup>1</sup> Fonds monétaire international, rapport de pays du FMI n° 05/404 novembre 2005.

Électricité d'État d'Haïti, qui représentaient 1 % du PIB, soit 7 % des dépenses publiques en 2004/05 et devraient augmenter encore. Un mécanisme de contrôle de ces subventions a été créé, le but étant de s'assurer qu'elles soient comptabilisées et vérifiées par une firme indépendante.

### **III. Aide internationale à Haïti**

10. De septembre à décembre 2005, le Groupe restreint s'est réuni à New York pour préparer la tenue des élections en Haïti. Comme le Conseil économique et social avait demandé dans sa résolution 2004/52 d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec d'autres mécanismes existants, le Groupe consultatif ad hoc ne s'est pas réuni pendant cette période. En revanche, il a eu, dans le courant du premier trimestre de 2006, à coopérer avec divers acteurs du développement haïtiens et leurs homologues internationaux.

11. En janvier 2006, le Groupe s'est entretenu avec Robert Jean, Directeur général au Ministère de la planification et de la coopération externe d'Haïti, Caroline Anstey, Directrice nationale pour les Caraïbes, des représentants de la Banque mondiale et Enrique Ganuza, économiste principal du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mars 2006, le Groupe s'est entretenu avec Roland Pierre, Ministre de la planification et de la coopération externe d'Haïti ainsi qu'avec des membres de la Cellule de réflexion stratégique (CRS) constituée par le Premier Ministre haïtien et rattachée au Ministère de la planification et de la coopération externe pour dégager les orientations stratégiques du développement à long terme du pays<sup>2</sup>. Ces entretiens ont été l'occasion d'évoquer les difficultés majeures que posent l'octroi à l'heure actuelle d'une assistance internationale à Haïti ainsi que les perspectives d'avenir de cette assistance.

#### **A. Assistance actuelle**

12. La Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) a joué un rôle primordial en assurant la sécurité et la stabilité du pays et en épaulant la Police nationale haïtienne dans ses opérations et son entreprise de réforme et de restructuration. Dans la perspective des élections, la MINUSTAH a fourni un appui technique et logistique qui s'est révélé dès plus importants dans la distribution du matériel électoral. Elle a également continué à renforcer les capacités de gouvernance des institutions haïtiennes en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de projets locaux au moyen du mécanisme de projets à impact rapide. La MINUSTAH a aidé à créer le cadre institutionnel de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui a commencé à donner des résultats et à établir des comités de développement et d'atténuation de la violence communautaire.

13. Au cours de la période considérée, les donateurs internationaux ont mieux honoré leurs engagements vis-à-vis du Cadre de coopération intérimaire. À la fin de

---

<sup>2</sup> Le Groupe a rencontré les membres de la Cellule de réflexion stratégique (CRS) dont les noms suivent : Paul-Émile Simon, architecte et urbaniste, Premier Sous-Secrétaire général du Conseil des sages, Gabriel Verret, expert en finances publiques, conseiller en macroéconomie auprès du Ministre de l'économie et des finances et Wilfrid Trenard, Secrétaire permanent du CRS.

décembre 2005, 750 millions de dollars avaient été décaissés, soit 69,1 % du montant initial des contributions annoncées lors de la Conférence des donateurs tenue à Washington en juillet 2004 (voir tableau joint en annexe au présent rapport). Le Cadre de coopération intérimaire vise à faciliter la transition et à jeter les bases d'un développement durable. Se voulant une évaluation exhaustive des besoins d'Haïti, assortie d'objectifs et d'engagements précis arrêtés par les acteurs nationaux et internationaux, il a permis aux donateurs d'agir avec plus de cohérence et de mieux suivre et mesurer les résultats obtenus. Des centaines de projets intéressant l'accès aux services de base, la gouvernance et l'aménagement d'infrastructures ont également été ainsi exécutés.

14. Le Directeur général du Ministère de la planification et de la coopération externe a indiqué au Groupe que des « notes » avaient été fixées et attribuées en fonction du degré de réalisation des objectifs du Cadre de coopération intérimaire. Les résultats ont été certes inégaux, mais les meilleures notes sont allées à la promotion du redressement économique. Certaines des tables de coordination sectorielles (tables sectorielles), principal mécanisme de supervision des opérations, ont tôt fait d'identifier et de suivre l'exécution de projets (notamment en matière d'éducation, de sécurité alimentaire, de développement rural et d'énergie), alors que d'autres ont eu à faire face à de nombreuses difficultés. Les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs tenaient pour l'essentiel au manque de moyens institutionnels. Les décaissements ont été entravés également par la complexité et la diversité des procédures utilisées par les donateurs. Aussi, les partenaires internationaux doivent-ils, devant cette situation, financer le renforcement des moyens institutionnels pour permettre aux ministères de fonctionner comme il se doit. Les organismes des Nations Unies désignés mécanismes de coordination au niveau de tables sectorielles données ont grandement contribué à faire en sorte de doter l'institution nationale chef de file des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires.

15. Une conférence internationale sur Haïti a été organisée à Bruxelles le 21 octobre 2005 pour resserrer le cadre de coopération entre Haïti et les donateurs, consolider les acquis de la transition et envisager, avec le nouveau gouvernement, la poursuite des activités prévues au titre du Cadre de coopération intérimaire à moyen et à long terme. La Conférence a réuni des représentants du Gouvernement de transition haïtien, des donateurs, des représentants des Nations Unies et d'autres parties prenantes régionales, des membres de la société civile et des milieux d'affaires, et pour la première fois, le secteur privé haïtien. Le principal résultat en a été la prorogation du mandat du Cadre de coopération intérimaire jusqu'à la fin de 2007, afin de ménager au nouveau gouvernement le temps et les moyens de poursuivre les réformes engagées, tout en évitant que l'aide au développement soit interrompue. La Conférence a également recommandé que les mécanismes du Cadre de coopération intérimaire soient maintenus et renforcés. Sur le plan stratégique, il a été recommandé que son Comité directeur mixte soit érigé en organe politique de prise de décisions et de formulation de choix de principe, le tout étant de mieux coordonner l'aide et d'accélérer les décaissements<sup>3</sup>.

16. On retiendra également que l'élaboration du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté par les autorités nationales haïtiennes est en très bonne voie. Le document intérimaire présente un aperçu de la pauvreté en Haïti, le cadre

<sup>3</sup> Conférence internationale de Bruxelles sur Haïti, 21 octobre 2005 – Déclaration commune.

actuel, une stratégie de réduction de la pauvreté, le calendrier d'élaboration du Document final pour la réduction de la pauvreté et le futur processus participatif. S'inspirant du Cadre de coopération du même nom, il fait partie des conditions mises au décaissement des nouvelles ressources au titre de la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et la croissance et à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Jusqu'ici, le FMI a aidé les autorités dans le cadre de programmes successifs d'assistance d'urgence après conflit d'octobre 2004 à mars 2006.

17. Dans un rapport daté du 11 avril 2006, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont classé Haïti parmi les 11 pays qui pourraient bénéficier d'un allègement de dette à l'occasion d'une nouvelle série de négociations prévues dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Sont admis au bénéfice de l'Initiative, les pays dont le fardeau de la dette se situe au-delà de certains seuils de viabilité et qui (au stade de la décision) affichent un palmarès satisfaisant et se sont donné un document de stratégie de réduction de la pauvreté. La question sera examinée plus avant par les conseils des gouverneurs des deux institutions.

## **B. Perspectives d'avenir de l'assistance**

18. Une réunion de hauts responsables d'organismes donateurs tenue à Washington le 21 février 2006 a déjà été l'occasion pour la communauté internationale de signifier clairement sa volonté de coopérer avec les nouvelles autorités élues pour venir en aide au peuple haïtien. À cette occasion, les donateurs ont envisagé d'examiner avec celles-ci la possibilité de dresser un bilan commun du Cadre de coopération intérimaire et de procéder à une évaluation indépendante et intégrée à titre de contribution à l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté<sup>4</sup>.

19. Le nouveau gouvernement sera chargé de parachever et d'entériner le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté et d'élaborer un DSRP complet qui permettrait d'approfondir les réformes économiques tout en aidant à atténuer les effets des plans d'ajustement structurel. Le Ministre Roland Pierre a informé le Groupe que pour ne pas perdre de temps, il avait été décidé, après consultation du nouveau président élu et de ses conseillers, de s'atteler à l'élaboration du DSRP complet sans tarder.

20. Des représentants de la Banque mondiale et du PNUD ont fait valoir au Groupe que le document de stratégie de réduction de la pauvreté devrait être une stratégie de développement participative digne de ce nom, à laquelle seraient pleinement associés le secteur privé et la société civile et dont Haïti serait le maître d'œuvre. Des délais raisonnables d'environ 18 à 24 mois devraient donc être ménagés aux fins des consultations nécessaires. Le PNUD et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sont au nombre des organismes des Nations Unies qui concourent à l'élaboration de la stratégie. La Banque mondiale et des interlocuteurs du PNUD membres du Groupe ont également insisté sur le fait que le nouveau gouvernement aurait besoin de ressources financières supplémentaires, qui seraient canalisées par le budget haïtien, pour renforcer les

---

<sup>4</sup> Voir communiqué de presse de la Banque mondiale, n° 2000/177/LCR, 21 février 2006.

capacités nationales. À cet égard, le Groupe se réjouit de constater qu'une réunion ministérielle de haut niveau se tiendra le 23 mai 2006 à Brasilia et qu'une conférence des donateurs ainsi qu'une réunion d'annonce de contributions sont prévues à Port-au-Prince en juillet 2006. Le Gouvernement espagnol a également offert d'accueillir une autre conférence des donateurs plus tard en 2006.

21. Les partenaires de développement définissent leur stratégie postélectorale d'appui à Haïti. L'équipe de pays des Nations Unies a établi un cadre d'appui institutionnel pluridimensionnel axé sur quatre principaux types d'activités dans le but de stabiliser la situation après les élections : a) projets à impact rapide et accès aux services de base; b) renforcement des capacités institutionnelles (renforcement du Parlement, création du Conseil électoral permanent, état de droit et réforme judiciaire (justice, droits de l'homme et police) et administration locale); c) concertation nationale; et d) action en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il s'agit ainsi de favoriser une plus grande synergie entre acteurs du développement dans le sens d'une approche plus cohérente et unifiée de l'aide internationale à Haïti.

22. Dans une lettre datée du 6 janvier 2006, adressée au Président du Conseil économique et social, M. Roland Pierre, Ministre de la planification et de la coopération d'Haïti, a annoncé la création d'une cellule de réflexion stratégique, organe à vocation technique chargé d'élaborer un plan de développement national à long terme, en partenariat avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social et d'autres acteurs. Cette initiative découle du constat dressé par le Groupe dans son rapport au Conseil (E/2005/66), selon lequel aucun projet de développement à moyen et à long terme n'avait jamais été élaboré pour Haïti et qu'un travail de fond restait à faire à cet égard.

23. Lors de la réunion avec le Groupe à New York, le Ministre a souligné que cette cellule, créée par le Premier Ministre et rattachée au Ministère de la planification et de la coopération externe, a pour objectif général de dégager une vision élargie, originale et novatrice du développement à long terme du pays. Elle s'attachera ensuite à donner corps à cette vision dans la formulation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Les cinq experts qui la composent, assistés d'un secrétaire permanent, n'ont pas de lien hiérarchique avec les autorités, ce qui témoigne du principe d'ouverture et de participation qui doit présider à l'élaboration des stratégies de développement. La cellule, qui a commencé à se réunir en décembre dernier, s'est donné des termes de référence<sup>5</sup>, qui, tout comme la composition de la cellule, pourront évoluer en fonction de la vision du prochain gouvernement.

24. Pour les autorités haïtiennes, la Cellule de réflexion stratégique constitue un interlocuteur naturel du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social, dont la mission consiste précisément à formuler des recommandations sur l'aide à apporter pour assurer le développement à long terme du pays. Elle saisira le Groupe de réflexions et d'informations dans son rôle de facilitation de l'aide et d'intégration des dimensions de paix et de développement.

---

<sup>5</sup> Ministère de la planification et de la coopération externe, Cellule de réflexion stratégique : Termes de référence, février 2006.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

25. Le Groupe se félicite de l'évolution de la situation et engage vivement toutes les parties prenantes nationales à poursuivre leurs efforts en vue de mener le processus électoral à son terme. Il exhorte également toutes les parties prenantes internationales à apporter leur concours dans ce sens. Il se réjouit à la perspective de travailler avec le nouveau gouvernement en suivant de près l'évolution de la situation et en lui fournissant des conseils sur le développement à long terme dont le pays a tant besoin pour parvenir à la stabilité.

26. Il importe donc au plus haut point que Haïti reste au centre des préoccupations de la communauté internationale et que celle-ci lui accorde une aide suffisante par le biais du Cadre de coopération intérimaire dont le mandat a été prorogé par la Conférence internationale de Bruxelles jusqu'à la fin de 2007, le temps qu'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté soit élaborée.

27. Une fois installée, le nouveau gouvernement aura besoin d'un appui constant pour mieux pouvoir définir la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et formuler et mettre en œuvre les politiques correspondantes. La stratégie de stabilisation postélectorale des Nations Unies, qui prévoit notamment des projets à impact rapide, sera importante à cet égard. Les autorités haïtiennes et leurs partenaires de développement devraient tout faire pour assurer une transition sans heurt et éviter toute interruption de l'aide au développement. Le Groupe réitère les recommandations qu'il a adressées aux donateurs dans son rapport au Conseil en 2005 (E/2005/66) et souligne qu'il faut veiller à ce que l'action de soutien des donateurs soit concertée en associant tous les acteurs au processus sous la houlette haïtienne.

28. Le Groupe se félicite des préparatifs menés jusqu'ici au titre de l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté et encourage le nouveau gouvernement à accorder la priorité à la poursuite des consultations et de la planification. Notant la création de la Cellule de réflexion stratégique par le Gouvernement intérimaire, il relève la contribution qu'elle pourrait apporter. Une fois le document de stratégie de réduction de la pauvreté parachevé, les donateurs et les autres acteurs internationaux devront se mobiliser pour accroître leur assistance.

29. Le Groupe salue les récentes recommandations formulées des institutions de Bretton Woods au sujet de l'allègement de la dette et de l'admission d'Haïti au bénéfice de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et les encourage à prendre d'autres mesures dans ce sens.

30. Le Groupe fournira au Conseil tous compléments d'information lorsque celui-ci examinera la question à sa session de fond de juillet 2006. Si le Gouvernement haïtien le souhaite, le Groupe recommandera au Conseil de proroger son mandat jusqu'à la session de fond de 2007 afin d'accompagner le nouveau gouvernement à ce stade très critique, où il a besoin d'aide pour promouvoir une stratégie de développement à long terme visant à assurer le redressement socioéconomique et la stabilité politique du pays et à formuler des recommandations à ce sujet.



## Annexe

État des décaissements<sup>a</sup> – Cadre de coopération intérimaire

Décembre 2005 (Cellule de coordination stratégique, primature)

(En millions de dollars des États-Unis)	Banque interaméricaine de développement	Banque mondiale	Canada <sup>b</sup>	Commission européenne	Organismes des Nations Unies <sup>c</sup>	États-Unis d'Amérique	France	Japon	Total	Pourcentage (pourcentage)	Annonces de contributions 2004
<b>1. Gouvernance politique</b>			<b>26,00</b>	<b>11,67</b>	<b>11,50</b>	<b>48,28</b>	<b>1,40</b>	<b>1,06</b>	<b>99,91</b>	<b>13,3</b>	<b>96,8</b>
1.1 Sécurité, police et désarmement, démobilisation et réintégration			2,00		2,60	24,40	0,50		29,50	3,9	
1.2 Justice, prisons et droits de l'homme			7,00	0,39	2,70	12,13	0,90		23,12	3,1	
1.3 Processus électoral et dialogue national			17,00	11,29	6,20	11,75		1,06	47,30	6,3	
<b>2. Gouvernance économique</b>	<b>51,82</b>	<b>47,80</b>	<b>7,00</b>	<b>4,25</b>	<b>5,40</b>	<b>23,29</b>	<b>0,98</b>	<b>0,73</b>	<b>141,27</b>	<b>18,8</b>	<b>91,2</b>
2.1 Gouvernance économique	39,72	46,80			0,60		0,10	0,64	87,86	11,7	
2.2 Renforcement des capacités institutionnelles		1,00	4,00	1,66	2,00	19,54	0,06		28,26	3,8	
2.3 Aménagement du territoire						1,25			1,25	0,2	
2.4 Développement local	12,10		3,00	2,59	2,80	1,25	0,81	0,09	22,65	3,0	
2.5 Décentralisation						1,25			1,25	0,2	
<b>3. Relance économique</b>	<b>23,48</b>	<b>2,5</b>	<b>3,00</b>	<b>21,11</b>	<b>2,10</b>	<b>31,40</b>	<b>4,86</b>	<b>0,44</b>	<b>88,90</b>	<b>11,9</b>	<b>37,5</b>
3.1 Stabilité macroéconomique	0,05								0,05	0,0	
3.2 Électricité			1,00	0,17		21,00	0,45		22,62	3,0	
3.3 Création rapide d'emplois et microfinance		1,00	2,00	0,12		3,39	0,22		6,73	0,9	
3.4 Développement du secteur privé/ PME/PMI						3,35			3,35	0,4	
3.5 Agriculture	10,20			7,76	0,90	3,66	4,17	0,44	27,13	3,6	
3.6 Routes et transport	13,12			9,50	0,10		0,02		22,74	3,0	
3.7 Protection et réhabilitation de l'environnement	0,11	1,50		3,57	1,10				6,28	0,8	

(En millions de dollars des États-Unis)										Annonces de contributions 2004	
	Banque interaméricaine de développement	Banque mondiale	Canada <sup>b</sup>	Commission européenne	Organismes des Nations Unies <sup>c</sup>	États-Unis d'Amérique	France	Japon	Total	Pourcentage	(pourcentage)
<b>4. Accès aux services de base</b>	<b>15,15</b>	<b>4,59</b>	<b>46,00</b>	<b>64,87</b>	<b>58,20</b>	<b>174,96</b>	<b>12,23</b>	<b>10,70</b>	<b>386,70</b>	<b>51,6</b>	<b>108,3</b>
4.1 Aide humanitaire d'urgence			9,00	12,85	17,50	39,03	1,05	0,61	80,04	10,7	
4.2 Eau et assainissement	4,88	0,12		40,12		0,50	1,05		46,67	6,2	
4.3 Santé et nutrition	2,68	1,20	21,00	0,34	16,60	63,24	3,26	4,15	112,47	15,0	
4.4 Éducation, jeunesse et sports	4,79	0,99	16,00	9,32	18,00	5,35	4,49	0,49	59,43	7,9	
4.5 Culture, médias et communication				0,26	0,80		1,14		2,20	0,3	
4.6 Sécurité alimentaire				1,99	4,70	63,16	1,20	5,45	76,50	10,2	
4.7 Gestion des déchets solides		0,18				3,68			3,86	0,5	
4.8 Développement urbain/assainissement des bidonvilles	2,80	2,10							4,90	0,7	
4.9 Filets de sécurité et protection sociale					0,60		0,04		0,64	0,1	
<b>5. Autres thèmes</b>	<b>5,07</b>	<b>0,53</b>	<b>15,00</b>	<b>9,60</b>	<b>2,40</b>			<b>0,24</b>	<b>32,84</b>	<b>4,4</b>	<b>14,1</b>
5.0 Autres programmes		0,53	15,00						15,53	2,1	
5.1 Assistance technique					1,20			0,24	1,44	0,2	
5.2 Apurement arriérés											
5.3 Infrastructures économiques de base	5,07				0,20				5,27	0,7	
5.4 Montant non alloué				9,60	1,00				10,60	1,4	
<b>Total global</b>	<b>95,52</b>	<b>55,42</b>	<b>97,00</b>	<b>111,51</b>	<b>79,60</b>	<b>277,93</b>	<b>19,47</b>	<b>13,17</b>	<b>749,61</b>	<b>100,0</b>	<b>69,1</b>
Pourcentage	12,7	7,4	12,9	14,9	10,6	37,1	2,6	1,8	100,0		
Prévisions des décaissements 2004/2006 <sup>d</sup>	–	42,1	–	–	–	428,8	–	–	470,90		
Différence/prévisions – décaissements	–	13,3	–	–	–	(150,9)	–	–	278,7		

<sup>a</sup> Décaissement : valeurs disponibles pour couvrir les retraits de fonds ou exécuter les paiements sur ordre de l'agence d'exécution.

<sup>b</sup> Le total global des décaissements passe de 782,6 millions de dollars (dans la version provisoire de ce tableau) à 749,6 millions de dollars, dû à une révision à la baisse du montant total des décaissements du Canada au 31 décembre 2005 (de 130 millions de dollars annoncé à Washington à 97 millions de dollars).

<sup>c</sup> Organismes des Nations Unies concernés : FNUAP, UNICEF, FAO, PAM, UNOPS, UNDP.

<sup>d</sup> Toutes les prévisions de décaissements ne sont pas encore disponibles pour la période 2004-2006.